Descriptif de module

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

1 *Intitulé du module* — *Actions spécifiques et enjeux AS* — *2022-2023*

Code
T.TS.SO359.AS3.F.22

Type de formation *
☑ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS

Niveau
- ☑ module de base
- ☐ module d'approfondissement
- ☐ module avancé
- ☐ module spécialisé

Caractéristique
☑ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module
- ☑ module principal
- ☐ module lié au module principal
- ☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle
- ☐ module sur 1 semestre
- ☐ module sur 2 semestres
- ☑ semestre de printemps
- ☐ semestre d'automne
- ☐ Autres

2 *Organisation*

Crédits ECTS *

6 ECTS

Volée :
PT 2021, EE 2019 et TP 2019

Semaine 16 à 22
Jeudi et/ou Vendredi

Langues(s)
☑ français

3 *Prérequis*

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☑ Pas de prérequis
- ☐ Autres

Autres prérequis

4 *Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage **

Compétences :

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant·e·s seront capables de/d':
- Rendre compte, aussi bien oralement que par écrit, de leur compréhension d'une situation relative à une problématique de :
  - santé mentale ;
  - addictions ;
  - délinquance.
- Décrire, en les nommant, les différentes dispositions juridiques en matière de droit de la protection de l'adulte ;
- Identifier les dispositifs légaux et institutionnels en matière de prise en charge des personnes confrontées à des problématiques de santé mentale, d'addictions et de délinquance ;
- Proposer une intervention et/ou une orientation de prise en charge correspondant aux besoins d'une personne confrontée à une problématique de santé mentale, d'addictions ou de délinquance ;
- Expliciter le rôle spécifique ainsi que les limites et les dilemmes de l'intervention de l'assistant·e social·e (AS) dans chacun des trois champs d'intervention (champ pénal, protection de l'adulte et structures d'aide ordinaires) par rapport aux autres professions ou métiers avec lesquel·le·s l'on est en interaction, dans une logique d'interprofessionnalité.

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

5 *Contenu et formes d'enseignement* *

Ce module se compose de deux grandes parties :

1. Une partie théorique thématique qui vise l'acquisition de compétences en termes de *savoirs* autour de :

a) Droit de protection de l'adulte
Cette première partie théorique du module présentera le cadre juridique, sur le plan civil, dans lequel s'inscrit depuis 2013 la protection des personnes adultes rendues particulièrement vulnérables en raison d'une déficience mentale, de troubles psychiques ou tout autre état de faiblesse qui affecte leur condition personnelle. Y seront abordés notamment les principes généraux qui gouvernent ce nouveau cadre, les principales dispositions juridiques du droit de protection de l'adulte concernant les mesures personnelles anticipées, les mesures appliquées de plein droit, et les mesures prises par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte en matière d'assistance personnelle, de relations juridiques avec les tiers et gestion du patrimoine.

b) Dépendances / addictions
Dans cette seconde partie, l'accent sera porté sur les divers types de dépendances, la place du produit et les problématiques spécifiques rencontrées en service social. La nature de ces problématiques et les contextes dans lesquels elles apparaissent, le dispositif légal et institutionnel seront présentés et travaillés.

c) Santé mentale
Cette troisième partie du module aborde des connaissances théoriques de base en matière de santé mentale indispensables au métier d'AS auprès de personnes souffrant de troubles psychiques. Y seront abordé·e·s en particulier les notions de psychopathologie, les différents troubles psychiques, permettant d'approcher les rapports entre troubles psychiques, difficultés sociales et désaffiliation et la place des usagers et usagères en matière de droits, d'entraide, d'appui aux proches dans le champ de la santé mentale.

d) Délinquance, illégalismes et champ pénal
Cette partie traite de la déviance, de la délinquance, des peines et mesures et du milieu pénitentiaire et fait le lien avec des situations spécifiques issues de la santé mentale et de la dépendance. Elle aborde des problématiques spécifiques, telles que les mesures pénales en cas de troubles psychiques ou l'évaluation de la dangerosité.

2. Une partie à orientation pratique qui vise l'acquisition de compétences en termes de *savoir-faire* et de *savoir-être* de l'intervention des AS dans le champ de la protection de l'adulte, de la justice pénale ou dans des structures d'aide ordinaires.

Que ce soit dans le champ de la protection de l'adulte, de la justice pénale ou dans des structures d'aide ordinaires, les AS doivent penser leur intervention auprès des personnes confrontées à des problématiques de santé mentale, d'addiction, de délinquance ou de tout autre état de faiblesse, en mobilisant, en combinant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être et en situant leur agir au carrefour de prescriptions légales, institutionnelles, d'une part et en collaborant avec le réseau personnel, médico-social, et professionnel gravitant autour de la personne, de l'autre. Il s'agira dès lors d'être à même d'identifier les compétences en termes de *savoir-faire* et de *savoir-être* mais aussi les rôles spécifiques de l'AS dans chacun de ces champs d'intervention par rapport aux autres professions ou métiers avec lesquel·le·s l'on est en interaction, dans une logique d'interprofessionnalité.

Formes d'enseignement et modalités pédagogiques :

Cours ex-cathedra, présentation de pratiques par des professionnel·le·s de terrain.
Travail de groupe sous forme de rencontres avec les professionnel·le·s de terrain pour approfondir des thématiques spécifiques.

6 *Modalités d'évaluation et de validation* *

L'évaluation de ce module se subdivise en deux parties :
- Une partie écrite consistant en un dossier collectif à rendre le **jeudi 22 juin 2023 (semaine 25)**
- Une partie orale consistant en une présentation orale collective du dossier écrit : **jeudi 29 ou vendredi 30 juin 2023 (semaine 26)**

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :
a) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique, soit : une présentation orale individuelle pour le **jeudi 07 septembre 2023 (semaine 36)**.
b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 *Modalités de remédiation* *

- ☐ remédiation possible
- ☑ pas de remédiation

7a *Modalités de remédiation (en cas de répétition)* *

- ☐ remédiation possible
- ☑ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 *Remarques*

9 *Bibliographie*

Une liste bibliographique sera remise à l'ouverture du module et complétée au cours du module par les différent·e·s intervenant·e·s.

10 *Enseignants*

***Nom du responsable de module* ***

KONAN N'Dri Paul

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

Descriptif validé le *	***Descriptif validé par ****
22 décembre 2022	CSUPOR Isabelle